



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

armes à feu

Question écrite n° 83562

Texte de la question

M. Thierry Mariani attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales sur le rapport d'information de la commission des lois de l'Assemblée nationale sur les violences par armes à feu et l'état de la législation. Ce rapport préconise notamment de favoriser l'identification des armes à feu et de leur détenteur : en envisageant l'utilisation de l'identification balistique d'une arme si cette technologie connaissait un développement probant ; en créant une carte grise de l'arme à feu permettant son identification ; et en examinant l'opportunité d'une généralisation de l'acquisition et l'utilisation de la carte européenne d'arme à feu par l'ensemble des détenteurs d'armes. Il le remercie de bien vouloir lui faire connaître son avis à ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Mariani](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 83562

Rubrique : Armes

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Ministère attributaire : Intérieur, outre-mer, collectivités territoriales et immigration

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 juillet 2010, page 7783

Question retirée le : 21 décembre 2010 (Fin de mandat)